



ACTUALITES

Service social en faveur des personnels

MAI 2021

- Le prochain **comité médical départemental** aura lieu le 4 JUIN 2021. Les dossiers doivent être COMPLETS : lettre manuscrite, certificat médical simple, certificat médical détaillé sous pli confidentiel. Toutefois, même s'ils sont transmis dans les temps (au plus tard le 12 MAI à Mme Brevet-Kohler pour le 2nd degré et à Mme MAZIERES pour le 1^{er} degré), il n'est pas certain qu'une décision soit prise lors de ce comité, étant donné les délais de traitement et le nombre des demandes.
- La prochaine **CDAS** aura lieu le 20 MAI. Les assistantes sociales doivent avoir reçu les dossiers complets au plus tard le 10 mai.

Dernière mise à jour le 30 avril 2021